Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article1837

CommuniquÃ© de LâEuros™UGTG Ã propos de la convocation de LENDO et COUPIN devant le tribunal

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 11 juillet 2012

Mis Ã jour le : mercredi 11 juillet 2012

Creative Commons by-nc-nd 2.0 - UGTG.org - la Centrale UGTG

Le 26 mai 2011, Charly LENDO et TÃ©ty COUPIN se prÃ©sentaient devant le tribunal correctionnel de Pointe-Ã -Pitre. En fait, TÃ©ty COUPIN nâEuros"avait mÃªme pas fait lâEuros"objet dâEuros"une convocation. Les chefs dâEuros"accusation se rÃ©vÃ©lÃ¨rent Ãªtre imprÃ©cis et inexacts ne permettant pas Ã nos camarades et Ã leurs avocats de prÃ©parer leur dÃ©fense.

CâEuros"Ã©tait donc sur la base dâEuros"un dossier bÃ¢clÃ©, montÃ© Ã la hÃ¢te que le procureur sâEuros"Ã©tait prÃ©sentÃ© Ã lâEuros"audience avec comme seul objectif : faire condamner Charly LENDO coÃ »te que coÃ »te, mÃªme au mÃ©pris de la loi. LâEuros"avocat du patronat a mÃªme affirmÃ© devant le tribunal que TÃ©ty COUPIN ne lâEuros"intÃ©ressait pas et quâEuros"il Ã©tait lÃ pour Charly LENDO. Le ton Ã©tait donc donner. Les patrons de lâEuros"hÃ´tellerie veulent la tÃªte de Charly.

Devant la mobilisation des travailleurs devant le tribunal et la technicitÃ© des avocats de la dÃ©fense, le tribunal a Ã©tÃ© contraint dâEuros"annuler purement et simplement la procÃ©dure. Et le procureur de lâEuros"Ã©poque, dâEuros"un ton revanchard, promettait de reconvoquer nos camarades.

Ce sera chose faite le 03 mai 2012. Comme le 26 mai 2011, le tribunal conclut Ã la nullitÃ© des citations et dÃ©cide ***Â« quâEuros"il convient de renvoyer le parquet Ã mieux se pourvoir Â ».***

CâEuros"est ainsi que nos deux camarades sont une nouvelle fois convoquÃ©s devant le tribunal de Pointe-Ã -Pitre ce JEUDI 5 JUILLET Ã 14 Heures.

Visiblement, ils nâEuros"ont pas la mÃªme Â« chance Â » que la fameuse automobiliste dâEuros"ascendance bÃ©kÃ© Â« poursuivie Â » pour insultes Ã caractÃ¨re raciste. Rappelez-vous, ce mardi 24 avril 2012, oÃ¹ le tribunal de Pointe-Ã -pitre nâEuros"a pas retenu de condamnation Ã son encontre pour le dÃ©lit d'injure raciale Ã lâEuros"encontre des pompiers venus la secourir, car il existait un vice de procÃ©dure, imputable aux services du Procureur.

Le jour de lâEuros"audience, le vice procureur a rÃ©pÃ©tÃ© Ã trois reprises : ***Â« le parquet a fait une boulette Â »*** . Le tribunal sâEuros"est donc dÃ©clarÃ© non valablement saisi sur ce chef de prÃ©vention et Ã ***Â« renvoyer le parquet Ã mieux se pourvoir Â »*** . A lâEuros"issue du dÃ©libÃ©rÃ©, le procureur a annoncÃ© quâEuros"il nâEuros"y aurait pas de nouvelles poursuites, estimant la rÃ©ponse judiciaire **Â« satisfaisante Â »**.

LâEuros"UGTG rÃ©affirme donc quâEuros"il sâEuros"agit bien dâEuros"un acharnement judiciaire organisÃ© pour nuire Ã la centrale Syndicale et singuliÃ¨rement Ã Charly LENDO, SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral de lâEuros"UTHTR-UGTG et SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral adjoint de lâEuros"UGTG.

Toutes ces manoeuvres, ces convocations, ces procÃ¨s, âEuros¦. ont pour but de criminaliser lâEuros"action syndicale et de tenter de mettre fin Ã toute contestation en Guadeloupe.

NON. NOU PÃ0KÃ0 ASEPTÃ0 TRIBILASYON Ã0 MÃ0PRI !

NON A LA REPRESSION âEuros" NON AU MEPRIS !

Le SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral

Elie DOMOTA

Pointe-Ã -pitre, le 05 Juillet

Creative Commons by-nc-nd 2.0 - UGTG.org - la Centrale UGTG